

## Rôle de la vice-présidence

### *Selon les règlements administratifs*

#### Article 33

La vice-présidence du Conseil de direction est élu(e) par les Associations Membres dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle. Les Associations Membres ne peuvent élire ou nommer une personne à la vice-présidence qui a résidence permanente dans la même province ou territoire que la présidence ou de la trésorerie. Sous la responsabilité du Secrétaire du Conseil d'administration, elle assume les fonctions de la présidence lorsque celle-ci est empêchée d'agir pour cause d'absence ou d'invalidité et elle remplit aussi les autres fonctions prévues pour elle dans le manuel de politiques et procédures de gouvernance de la FJCF.

Celle-ci a droit de parole mais n'a pas droit de vote aux réunions du Conseil de direction et à l'Assemblée générale annuelle, agit à titre de personne-ressource et assure la bonne communication entre les membres du Conseil de direction et de l'Organisation.

La vice-présidence a le droit d'assister à titre d'observatrice aux réunions du Conseil d'administration, sans droit de vote, mais avec droit de parole.

La vice-présidence est responsable de la production et la conformité des procès-verbaux des réunions de l'Assemblée générale annuelle et du Conseil de direction.

## Rôle de la vice-présidence

### *Selon la politique du Conseil de direction (P.01)*

- a) La vice-présidence doit se familiariser avec les politiques et procédures du Conseil de direction afin de remplir les fonctions de la présidence lorsque celle-ci est empêchée d'agir pour cause d'absence ou d'invalidité;
- b) Elle appuie la présidence dans la préparation du plan d'activités annuel de la FJCF, conformément au plan stratégique de la FJCF et aux priorités du Conseil de direction, ainsi que dans la préparation du rapport trimestriel au Conseil de direction;
- c) La vice-présidence assure l'avancement des mandats reçus par la FJCF;
- d) La vice-présidence s'assure de la production et de la conformité des procès-verbaux des réunions de l'Assemblée générale annuelle, du Conseil d'administration, du Conseil de direction et du Bureau de direction;
- e) La vice-présidence peut effectuer des activités de représentation en collaboration ou en remplacement de la présidence;
- f) Dans un contexte d'élections pour les postes de trésorerie et de présidence, la vice-présidence est responsable de voir à la mise en œuvre et du bon déroulement du processus de mise en candidature, ainsi qu'à la conformité des candidatures. Advenant que la vice-présidence est en lice pour un de ces deux postes, la responsabilité sera déléguée à un représentant.e du Conseil de direction;

- g) La vice-présidence, ou un membre du Bureau de direction, à sa convenance, siège au comité de travail chargé de la révision du Manuel des politiques et procédures de gouvernance de la FJCF;
- h) La vice-présidence appuie la trésorerie dans certaines de ses fonctions telles que la préparation et la présentation des budgets, ainsi que la présentation des états financiers au Conseil de direction et au Conseil d'administration;
- i) La vice-présidence appuie la direction générale dans l'orientation des nouveaux représentants;
- j) Elle facilite les communications entre le Conseil de direction et le Bureau de direction, notamment en assurant l'engagement des membres sur la plateforme de discussions Slack;
- k) La vice-présidence assure la présidence des réunions du Conseil d'administration, du Conseil de direction ou du Bureau de direction en l'absence de la présidence;
- l) Elle contribue à l'animation de blocs de discussion, au besoin;
- m) La vice-présidence participe aux rencontres du Bureau de direction. De plus, elle participe aux rencontres du Conseil d'administration, bien qu'il n'y ait pas de droit de vote, assidûment.

### **Rôle de la vice-présidence**

#### ***En pratique...***

La vice-présidence fait partie du Bureau de direction de la FJCF. De par son titre, elle est appelée à remplacer la présidence, au besoin. À ce titre, la vice-présidence doit :

- Être capable de bien s'exprimer en public ;
- Avoir une réputation et une image impeccables (notamment, mais ne se limitant pas à ses profils en ligne) ;
- Doit être neutre en matière de politique (étant un organisme apolitique, la FJCF doit avoir un porte-parole qui est capable d'échanger avec tous les partis politiques et ne doit pas être affilié concrètement à un parti plus qu'un autre).

#### **Disponibilité**

- La vice-présidence doit être disponible pour les rencontres de la FJCF (4 rencontres par année) ;
- Vidéo conférences avec le Bureau de direction (entre 3 et 5 rencontres par année) ;
- Rencontres téléphoniques avec le CA de la FJCF (entre 2 et 4 rencontres par année) ;
- Peut être appelé à siéger sur des comités de la FJCF (ou encore des comités externes pour représenter la FJCF) ;
- Être capable de revoir de la documentation dans des délais raisonnables ;
- Doit lire et prendre connaissance de toute la documentation en vue des rencontres du BD, CA, et CD ou tout autre rencontre qu'on lui demande d'assister ;
- Être en mesure de remplacer la présidence, en son absence, selon les besoins ;
- Etc.